

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Montant des redevances restant à courir (exercice N+5 et suivants)	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Credit-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 069-216900969-20250314-DEL-25_017-DE


IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat de partenariat (1)	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)		
									Part investissement		Part financement III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I	
Marchés de partenariats (1)											
Sous-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)											
Sous-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la communauté publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au DREAL/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au DREAL/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédemment indiquée faire des participations d'autres collectivités publiques

SLOW

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dînes et logés grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou nectables ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS D'ONDES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	TOTAL				0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne fizique d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'agent de la garantie n'implique pas que des versements annuels soient faits. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
		TOTAL			0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recouvrir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			967 460,00
			Amicale Laïque	Association	4 089,00
			Amicale sapeurs pompiers de Grigny-Grivry	Association	300,00
			Amicale du personnel	Association	2 500,00
			Amis de la cité	Association	812,00
			Amis du Vieux Grigny	Association	3 000,00
			As médecins maison médicale de garde	Association	2 000,00
			CCAS	Autre personne de droit public	240 000,00
			Centre Socioculturel l'Agora	Association	559 000,00
			Club du Bel Age	Association	1 740,00
			Comité de jumelage Grigny - Koupeka	Association	7 860,00
			Excelsior	Association	4 976,00
			FNACA	Association	600,00
			Football Club de Grigny	Association	9 595,00
			Graines de Sol	Association	2 500,00
			Grigny Basket Club	Association	12 753,00
			Grigny Evolution Gym	Association	6 975,00
			Judo Club	Association	8 896,00
			Le Nautil	Association	8 119,00
			Les Ecoles de Grigny en fête	Association	2 792,00
			Les Singes	Association	999,00
			Les Vigilantes	Association	7 229,00
			Mission Locale Rhône - Sud	Association	15 000,00
			Nec Deus Nec Dominus	Association	2 421,00
			OCCE	Association	7 650,00
			Pétanque du Goret	Association	30 000,00
			Racking	Association	2 470,00
			Rhyth'n'Danse	Association	1 508,00
			Sauvageole et Joules	Association	2 253,00
			Société de Chasse	Association	7 920,00
			Tennis Club	Association	600,00
			Jeunes sapeurs pompiers	Association	9 363,00
					700,00

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 069-216900969-20250314-DEL_25_017-DE

SLOW

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)						
Directeur général des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)						
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00
Adjoint administratif territorial	C	3,50	1,60	5,10	2,50	2,60
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,50	1,50	1,00	0,50
Rédacteur ppd de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)						
Adjoint technique principal de 1ère cl.	C	48,00	0,00	48,00	41,80	6,15
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint technique principal de 2 è	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe territorial	C	14,00	0,00	14,00	13,00	1,15
Adjoint technique territorial	C					14,15

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS P AGENTS TITULAIRES	EFFECTIFS P AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES			
Adjoint technique territorial ppl de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	0,00	1,80
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	0,00	7,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	0,00	5,00
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	0,00	3,00
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Brigadier chef-principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Brigadier-chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		12,00	0,00	12,00	9,00	2,80	0,00	11,80
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	3,00
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puériculture cl n1	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puériculture cl n1	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,80	0,00	3,80
Auxiliaire de puériculture de cl. N1	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	2,00
Educateur territorial des A.P.S	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Educateur territorial des A.P.S ppl de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	1,00	5,00	4,60	0,00	0,00	4,60
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	1,00	2,00	1,60	0,00	0,00	1,60
Assistant conservation pal 2c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00

VILLE DE GRIGNY - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistante de conservation principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (1)		10,00	7,10	17,10	9,50
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint territorial d'animation	C	5,00	6,10	11,10	5,50
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00
Animateur	B	0,00	1,00	1,00	0,80
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00
Auxiliaire de puériculture cl. NI	B	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (1)		4,00	0,00	4,00	4,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00
Brigadier chef-principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00
Gardien-brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		104,50	11,20	115,70	91,10
					23,25

(1) Les grades ou emplois sont déclinés conformément à la circulaire n° NCR : INTB9500102C du 25 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également considérés dans leur filière d'origine.

(2) Cadavisme : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assentiment délibérant. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à plusieurs de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de travail de travail et par leur quotité d'activité sur l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente l'ensemble correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 1 = 0,8).

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, factuellement correspond à 0,5 ETPT (0,5 * 6 = 3).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATÉGORIES (1)	SÉCTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT			
				Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)							
Adjoint administratif territorial	C	ADM	19 753,53	332-13			CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	27 616,72	332-14			CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	21 364,62	332-14			
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	ANIM	31 606,64	332-14			
Adjoint technique territorial	C	TECH	22 716,72	332-14			
Adjoint technique territorial	C	TECH	3 563,59	332-13			CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	13 845,59	332-14			CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	14 024,46	332-14			CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	18 051,55	332-14			
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	18 911,30	332-14			CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	14 242,41	332-14			CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	13 700,54	332-23-1*			CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	19 555,29	332-14			
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	13 864,43	332-23-1*			CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	16 297,52	332-23-1*			CDD
Agent de main-d'œuvre	A	TECH	33 419,36	332-14			CDD
Agent de main-d'œuvre	A	TECH	34 277,66	332-14			CDD
Animateur	B	ANIM	29 102,72	332-8-2*			CDD
Attaché	A	ADM	42 460,48	332-8-2*			CDD
Attaché	A	ADM	37 203,42	332-8-2*			CDD
Attaché	A	ADM	40 329,64	332-8-2*			CDD
Attaché	A	TECH	30 773,83	332-14			CDD
Attaché	A	ADM	30 740,49	332-14			CDD
Auxiliaire de puériculture cl. N	B	MS	9 946,67	332-8-2*			CDD
Auxiliaire de puériculture de cl. N	B	MS	7 848,43	332-8-2*			CDD
Ingénieur	A	TECH	56 361,88	332-8-2*			CDD
Ingénieur	A	OTR	43 031,91	332-14			CDD
Puéricultrice	A	MS	19 106,81	332-8-2*			CDD
Rédacteur	B	ADM	13 811,02	332-14			CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)							
APPRENTI		ADM	1 909,94	A			CDD
APPRENTI		ADM	2 866,53	A			CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	3 714,73	332-23-1*			CDD
Adjoint d'animation territorial	C	ANIM	4 436,44	332-23-1*			CDD
Adjoint d'animation territorial	C	ANIM	10 418,07	332-23-1*			CDD

REMUNERATION (3)

(1) CATEGORIES A, B, OR C

(2) SECTEUR ADM Administratif,
TCH Technique,
UR Urbaine (devoir aménagement urbain),
S Social,
MS Multic.-social
MT Multic.-technique
Sp. Spécial.
CULT Culturel
ANIM Anim.

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**ANNEXES PATRIMONIALES****IV – ANNEXES**
ANNEXES PATRIMONIALES
ANNEXE 4 : LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**B10**

Lors documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité

(2) Indiquer le statut de la décision (délibération, contrat ou décision de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affilage, régie intégrale...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV - ANNEXES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES		Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)				
SIGERLY	31/10/1935	FISCALEISE		0,00
SITIV	01/01/1972	FISCALEISE		0,00
SMAGGA	27/11/1975	CONTRIBUTION		12 900,00
SMIRIL	10/05/1995	CONTRIBUTION		22 900,00
GRAND LYON	01/01/2007	FISCALEISE		0,00
EPCI				
Autres organismes de regroupement				

(11) Indicație se finanțează din sursele de finanțare ale statelor membre și a Uniunii Europene.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exécution directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature économique (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une agie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature,

ou par la loi, ne peuvent être assurée que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les règles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être détaillées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la **néutre** autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser qu'en tant que les règles édictées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement(s) public(s), tel doivent être recensés dans cet état.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : regie à tenure autonome financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-91 698,03	-91 698,03
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-338 716,95	-338 716,95
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement. Solde négatif : besoin de financement	-430 414,98	-430 414,98

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	2 151 579,06	2 151 579,06
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-430 414,98	-430 414,98
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 721 164,08	1 721 164,08

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 014 732,52	1 014 732,52
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 327 581,20	2 327 581,20
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 312 848,68	1 312 848,68

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés.

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette".

*SLO***IV – ANNEXES****ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 014 732,52	I 1 014 732,52
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 008 732,52	1 008 732,52
1631 Emprunts obligataires		0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		1 008 732,52	1 008 732,52
1643 Emprunts en devises		0,00	0,00
16441 Opérations afférentes à l'emprunt		0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor		0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes		0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		6 000,00	6 000,00
10... <i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10... Réversement de dotations, fonds divers et réserves			
139 <i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>		6 000,00	6 000,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

SLOR

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 327 581,20	III
Ressources propres externes de l'année (a)		660 000,00	660 000,00
10222	FCTVA	620 000,00	620 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	40 000,00	40 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 667 581,20	1 667 581,20
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00	0,00
28031	Frais d'études	8 000,00	8 000,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 000,00	1 000,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	5 000,00	5 000,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	500,00	500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	9 000,00	9 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	7 000,00	7 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00	20 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 000,00	6 000,00
281321	Immeubles de rapport	60 000,00	60 000,00
281351	Bâtiments publics	1 500,00	1 500,00
281352	Bâtiments privés	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00
281571	Matériel ferroviaire	5 000,00	5 000,00
281578	Autre matériel technique	20 000,00	20 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 000,00	3 000,00
28181	Installations générales, aménag divers	20 000,00	20 000,00
281828	Autres matériels de transport	50 000,00	50 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	5 000,00	5 000,00
281838	Autre matériel informatique	20 000,00	20 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	30 000,00	30 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	30 000,00
28185	Matériel de téléphonie	4 000,00	4 000,00
28188	Autres immo. corporelles	95 000,00	95 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 267 581,20	1 267 581,20

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 23, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS - VOLET 1 : BUDGET

VOLET 1 - BUDGETAIRe (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEFENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	Chapitre
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat
Sous-total Fonctionnement		0,00	Matériel
			Sous-total Fonctionnement
			(B) 0,00

INVESTISSEMENT		Montant	
Matériel	Autres	Montant	Montant
		0,00	
		0,00	Effort propre de la Région (A - B)
		0,00	(C)
			0,00
TOTAL DEFENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)
			0,00

IV – ANNEXES
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBU/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilière et stockage	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, cordeille et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00

Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
– Dont Etablissements autres que EEX	0,00
– Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

	Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)		0,00
Contributions aux FCE		0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)		0,00
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres		0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)		0,00
Résultat financier		0,00
RESULTAT COURANT (5)		0,00
Résultat spécifique		0,00
RESULTAT NET (6)		0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excedent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excedent brut d'exploitation – contribution aux FCE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la clôture SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	12 746 031,51	1,70	35,50	0,00	4 652 301,50	0,00
TFPNB	35 103,00	0,00	50,05	0,00	17 618,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	359 612,00	0,00	18,60	0,00	66 041,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) taxes pratiquées par l'ass. collectivités d'Outre-mer.

(2) Déduire les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article (2)	Libellé (2)	DÉPENSES (1)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			0,00
Acquisitions d'immobilisations			0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)			0,00
Autres dépenses éventuelles			0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)			0,00
	Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00
	Total des dépenses d'ordre		0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées			0,00
Dotations et subventions reçues			0,00
Autres recettes éventuelles			0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)			0,00
	Total des recettes réelles		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
	Total des recettes d'ordre		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)		0,00
	Total des recettes d'ordre		0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, différentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan du temps applicable par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	

		RECETTES (1)	
Article (2)		Libellé (2)	
		Total des recettes réelles	
04.2	Opérations d'ordre transf. entre sections		0,00
04.3	Opérations d'ordre intérieur de la section		0,00
	Total des recettes d'ordre		0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) Département et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2013-1 du CGCT.

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si le schéma d'investissement ou l'échéancier applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des cotisations d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

SILO

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 7 mars 2025

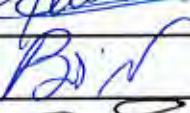
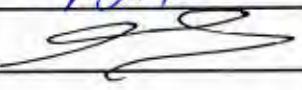
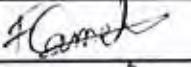
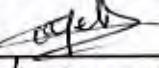
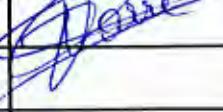
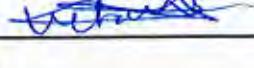
Présenté par le Maire,

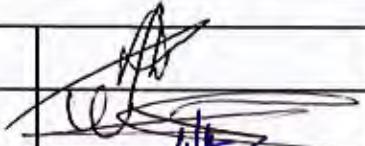
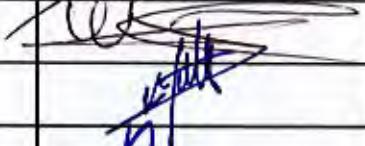
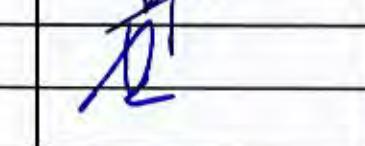
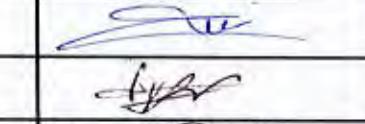
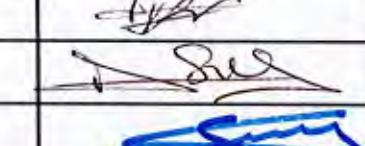
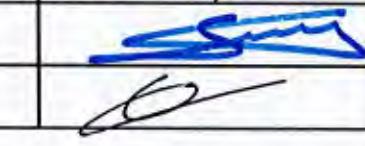
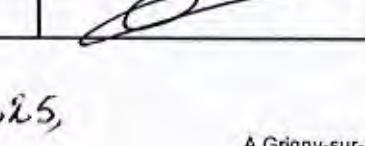
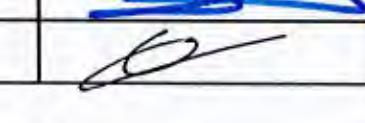
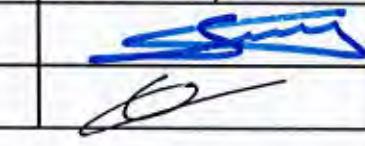
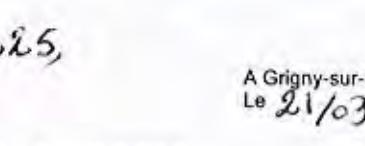
A Grigny-sur-Rhône , le 14 mars 2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Grigny-sur-Rhône , le 14 mars 2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AYACHE NAJOUA	
BOIZET PIA	
BUB JEROME	
CABROL CHRISTOPHE	
CAMEL FLORIAN	
CAPELLA OLIVIER	
COURREGES NATHALIE	
DARRE IRENE	
DECOMBE ROLAND	
DEROUBAIX ARNAUD	
FAURAND DELPHINE	
FRONTERA AURELIE	
GAUTELIER ISABELLE	
MANSOURI AMAR	
MARI VICTORIA	
Gullien Marie-Line	
MARTINEZ MARIE	
MASSON MARIE-CLAUDE	
MESAI-MOHAMMED DJAMAL	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A
MONTET MAXIME	
MOULIN GUILLAUME	
NOUZET HERVE	
ODO XAVIER	
OLLAGNIER CHLOE	
OUERTANI MONJI	
RAPP FLORIAN	
SEIGNEZ DANIELA	
SERRA FREDERIC	
VIGNON THEO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 17 mars 2025,
 et de sa publication le 21 mars 2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif

A Grigny-sur-Rhône
 Le 21/03/2025

Le Maire,
 Xavier Odo

